

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **8 juillet 2019**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	

Le conseiller Martin Bahl est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2019-07-172

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

ORDRE DU JOUR
Séance du 8 juillet 2019

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 3 juin 2019
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 11 juin 2019

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Juin 2019
- 6 Adoption règl. 742-19 - Amendement règl. zonage
- 7 Adoption règl. 743-19 - Amendement règl. lotissement
- 8 Avis de motion et présentation projet règl. 744-19 - Autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune
- 9 Programme de récupération hors foyer - Dépôt de demande
- 10 Modification à la Loi des architectes
- 11 ADMQ - Colloque de zone
- 12 Subvention réfection cimetière protestant
- 13 Fermeture du bureau municipal - vacances estivales
- 14 Adoption Plan de sécurité civile
- 15 Sécurité civile - génératrice bureau municipal
- 16 Plan développement domiciliaire

- 17 Avis de motion et présentation projet règl. 745-19 - Décrétant une dépense et un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire
- 18 Résolution concernant la démolition d'un immeuble situé au 598 rue Principale

Sécurité incendie

- 19 Achat Juillet
- 20 Vente appareils respiratoires - contrat

Voirie

- 21 MTQ - Demande de détour lors de travaux
- 22 Travaux d'accotements
- 23 Travaux d'excavation - Ventre de bœuf McGivney et Boisvert
- 24 Remplacement ponceau 4e Rang et Ployart
- 25 Peinture Mack blanc

Hygiène du milieu

- 26 Station de pompage - Installation support à flotte et anti-ballotement

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 27 Remerciement Comité des Loisirs - St-Jean-Baptiste

Général

Varia :

- 28 **Correspondance**
- 29 **Période à l'assistance**
- 30 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-173

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-174

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2019-07-175

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2019

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2019, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-176

6. ADOPTION RÈGL. 742-19 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de permettre les affiches lumineuses sur le territoire de la municipalité pour des fins publiques ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 6 mai 2019 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 3 juin 2019 ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement, sans modification, le 3 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 742-19 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 7.1.2 du règlement de zonage # 654-12, concernant les enseignes prohibées comme suit :

a) En remplaçant le texte du paragraphe c) par le suivant :

« une enseigne à éclat, une enseigne dont l'éclairage est clignotant et une enseigne animée à l'exclusion d'une enseigne n'excédant pas quatre mètres carrés (4 m²) à des fins publiques »

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-177

7. ADOPTION RÈGL. 743-19 – AMENDEMENT RÈGL. LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de lotissement 655-12 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de d'uniformiser la largeur des emprises de rues locales, peu importe la présence ou non de réseaux d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de réduire légèrement la largeur minimale exigée des emprises de rues pour des usages résidentiels dans la zone H5 à l'intérieur du périmètre urbain, afin de favoriser un développement résidentiel optimale de cette zone ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 juin 2019, par le conseiller le conseiller Pierre Lavallée ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 3 juin 2019 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 8 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 743-19 sans changement, modifiant le règlement de lotissement no. 655-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 4.7 de ce règlement de lotissement no 655-12, concernant les emprises de rue, est modifié comme suit :

a) En remplaçant le paragraphe a) du 1^{er} alinéa qui se lit « a) la dimension de l'emprise d'une rue locale doit être d'un minimum de quinze mètres (15 m) dans le cas d'une rue desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout et 20 m dans le cas d'une rue partiellement desservie ou non desservie », par le paragraphe suivant :

« a) la dimension de l'emprise d'une rue locale doit être d'un minimum de quinze mètres (15 m). Malgré ce qui précède, dans la zone H5 et pour des usages résidentiels, la dimension minimale de l'emprise d'une rue locale est réduite à douze mètres (12 m). »;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 744-19 – AUTORISANT LA MODIFICATION NUMÉRO 3 À L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE

Avis de motion et présentation du projet de règlement 744-19 est par les présentes donné par la conseillère Julie Gagnon qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 744-19 autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune.

RÈGLEMENT AUTORISANT LA MODIFICATION NUMÉRO 3 À L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01) pour modifier l'entente relative à la Cour municipale ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et présentation du projet de règlement 744-19 a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 8 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 744-19 autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville et que le conseil décrète ce qui suit :

1. La Municipalité de L'Avenir autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante ;
2. Le maire, Jean Parenteau, et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Suzie Lemire, sont autorisés à signer ladite modification ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents le

_____.

R 2019-07-178

9. PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

ATTENDU le programme de récupération hors foyer qui est une aide financière pour l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales ;

ATTENDU QUE le programme vise les projets portant sur un minimum de 25 équipements ;

ATTENDU QUE l'aide financière est de 70 % du coût d'achat ;

ATTENDU QU'un regroupement de municipalités de la MRC de Drummond permet de participer au programme et d'atteindre le minimum de 25 équipements ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir dépose une demande pour 2 équipements trois voies pour un montant de 2 700 \$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle résolu d'autoriser le dépôt d'une aide financière au Programme de récupération hors foyer pour 2 équipements trois voies pour un montant de 2 700 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-179

10. MODIFICATION À LA LOI DES ARCHITECTES

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est amenée à traiter des demandes de permis conformément à sa réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE certaines demandes de permis concernent des bâtiments servants à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE l'article 16 de la *Loi sur les architectes* (RLRQ. C. A-21) a pour effet que des plans signés et scellés doivent obligatoirement être soumis à la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'état du droit actuel est tel que l'article 16.1 de la Loi sur les architectes ne dispense pas de plans signés et scellés pour les bâtiments agricoles ;

ATTENDU QUE l'avis émis par la syndique adjointe de l'Ordre des architectes du Québec à la Municipalité de Wickham à l'effet que des plans signés et scellés sont nécessaires en matière de bâtiments agricoles ;

ATTENDU l'avis au même effet obtenu par la Municipalité de Wickham de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

ATTENDU les différents projets de loi prévoyant explicitement une nouvelle exception à l'égard des bâtiments agricoles et dispensant ces derniers de plans signés et scellés ;

ATTENDU QUE ces projets de loi sont dans l'aire du temps depuis maintenant plusieurs années, sans qu'ils ne soient jamais sanctionnés aux fins de modifier adéquatement la Loi actuellement en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que :

- La Municipalité de L'Avenir requiert du gouvernement qu'une exception à l'article 16 de la Loi sur les architectes (RLRQ, c. A-21) soit dorénavant expressément aménagée de manière à prévoir qu'aucun plan signé et scellé ne soit requis pour les fins de la construction d'un bâtiment agricole ;
- Que la Municipalité de L'Avenir envoie une copie de cette résolution à la Municipalité de Wickham, à la MRC de Drummond et les municipalités en faisant parties, à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Producteurs Agricoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-180

11. ADMQ – COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) tiendra le colloque de zone le 19 septembre prochain dans la MRC de Bécancour au Complexe Équestre de Bécancour ;

ATTENDU QUE différents ateliers sont offerts durant cette journée au coût de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire à s'inscrire au colloque de l'ADMQ qui aura lieu le 19 septembre prochain au coût de 125 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-181

12. SUBVENTION RÉFECTION CIMETIÈRE PROTESTANT

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au montant de 261 \$ de M. Jacques Fréchette afin de faire la réfection du cimetière protestant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la municipalité remettre à M. Jacques Fréchette une aide financière de 261 \$ pour la réfection du cimetière protestant. Il est aussi résolu de le remercier pour son implication bénévole et les travaux effectués.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-182

13. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES

ATTENDU le faible achalandage durant les vacances de la construction soit du 22 juillet au 4 août au bureau municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer le bureau durant cette période et que les employés du bureau municipal prennent leurs vacances à ce moment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de fermer le bureau municipal durant les vacances de la construction soit du 22 juillet au 4 août 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-183

14. ADOPTION PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Avenir reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU le dépôt du Plan de sécurité civile, tous les membres en ayant eu une copie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette, et unanimement résolu d'adopter le Plan de sécurité civile et :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

Fonction	Nom
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Suzie Lemire
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Gilles Pérusse
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Line Pinault
Responsable de la mission Administration	Line Pinault

Responsable substitut de la mission Administration	Suzie Lemire
Responsable de la mission Communication	Conseil municipal
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Service incendie de L'Avenir
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Caroll Ann Lafond
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Isabelle Vanier
Responsable de la mission Services techniques	Isabelle Vanier
Responsable substitut de la mission Services techniques	Jean-Guy Pepin
Responsable de la mission Transport	Isabelle Vanier
Responsable substitut de la mission Transport	Jean-Guy Pepin
Coordonnateur de site	Luc Côté, Mike Drouin

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-184

15. SÉCURITÉ CIVILE – GÉNÉRATRICE BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU l'aide financière octroyée par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour un montant de 10 000 \$ conditionnel à une contribution municipale de 2 000 \$ afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'installation d'une génératrice permanente au bureau municipal (centre de coordination en mesure d'urgence) ;

ATTENDU la soumission de Péro Maître Électricien Inc. au montant de 13 964 \$ pour une génératrice Kohler modèle 20RESC installée et mise en service par un technicien de Drumco;

ATTENDU QU'il est souhaitable de se prévaloir d'un contrat d'entretien par Drumco au montant annuel de 250 \$;

ATTENDU également la soumission de Suroît Propane au montant de 695 \$ pour l'installation de conduite pour propane et la location de 2 réservoirs au montant annuel de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire l'installation d'une génératrice selon les soumissions de Péro Maître Électricien Inc. et Suroît Propane pour un montant total de 14 659 \$.

Il est aussi résolu de prévoir les frais de location des réservoirs pour un montant annuel de 250 \$ et un contrat d'entretien également de 250 \$ par année.

Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé non-affecté du montant de la dépense excédent l'aide financière de 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-185

16. PLAN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU le mandat remis à Pierre Lachapelle, arpenteur, afin de faire le plan de lotissement du développement domiciliaire ;

ATTENDU le dépôt du plan de lotissement final au présent conseil ;

ATTENDU QUE ce plan a été élaboré par M. Lachapelle en collaboration avec l'ingénieur au projet, M. Jean Beauchesne de la firme WSP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le plan de développement domiciliaire tel que soumis par l'arpenteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÈGL 745-19 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 363 602 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DOMESTIQUE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Julie Gagnon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 745-19 décrétant un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 745-19 décrétant un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire* est présenté par le maire, Jean Parenteau. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

R 2019-07-186

18. RESOLUTION CONCERNANT LA DEMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUE AU 598 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'un incendie survenu le 22 juillet 2018 a complètement détruit l'immeuble portant l'adresse civique 598 rue Principale à L'Avenir;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a procédé à une enquête, laquelle est maintenant terminée;

ATTENDU QUE depuis l'incendie, l'immeuble est dans un état tel qu'il peut mettre en danger des personnes;

ATTENDU QUE l'immeuble a perdu plus de la moitié de sa valeur suite à l'incendie survenu le 22 juillet 2018;

ATTENDU les dispositions des articles 231 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir mandate ses procureurs Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour entreprendre contre le propriétaire de l'immeuble toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire de prendre les mesures requises pour faire démolir l'immeuble et le nettoyage des lieux et pour autoriser la municipalité qu'à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour Supérieure, la municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2019-07-187

19. ACHAT JUILLET

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée pour les achats et demandes énumérés ici-bas :

		Service incendie Municipalité de L'Avenir		
		Demande d'achat pour juillet 2019		
		Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-725	Lances	695.00 \$	2	1 390.00 \$
02-220-00-725	Lampes	80.00 \$	10	800.00 \$
02-220-00-725	Courroies et attaches pour équipements	160.00 \$		160.00 \$
Total de la demande				2 350.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 350 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-188

20. VENTE APPAREILS RESPIRATOIRES - CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se départir des anciens appareils respiratoires ;

ATTENDU QUE ces appareils respiratoires ne sont plus aux normes et devront être vendus sans garantie, tel que vu, aux risques et périls de l'acheteur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire rédiger un contrat de vente par nos aviseurs légaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser la vente des anciens appareils respiratoires au prix de 100 \$ chaque appareil. Il est aussi résolu de faire rédiger un contrat de vente par nos aviseurs légaux afin de protéger la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2019-07-189

21. MTQ – DEMANDE DE DÉTOUR LORS DE TRAVAUX

ATTENDU QUE demande du MTQ concernant l'utilisation de chemins municipaux pour chemins de détour lors de travaux sur l'autoroute 55 direction Sud prévu à la fin de l'été ;

ATTENDU QUE la demande consiste à utiliser la route Ployart et le 5^e Rang/chemin du Moulin comme itinéraire facultatif excluant les véhicules lourds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'accepter la demande d'utilisation de chemins municipaux pour chemins de détour lors de travaux sur l'autoroute 55 direction Sud.

Il est aussi résolu de demander au MTQ de faire l'application d'abat-poussière sur le chemin de détour au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-190

22. TRAVAUX D'ACCOTEMENTS

ATTENDU QUE des travaux d'accotements sont à effectuer sur la route Lachapelle sur environ 2 km et sur la route Ployart sur environ 350 m;

ATTENDU QU'une quantité estimée de 450 tonnes de matériel sera nécessaire ;

ATTENDU la soumission reçue de J. Noël Francoeur Inc. à 23 \$ la tonne comprenant : fourniture, transport, profileuse à accotements et compaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser les travaux d'accotements effectués par J. Noël Francoeur Inc. au taux de 23 \$ la tonne pour une quantité estimée de 450 tonnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-191

23. TRAVAUX D'EXCAVATION – VENTRE DE BŒUF MCGIVENEY ET BOISVERT

ATTENDU QUE des travaux d'excavation sont nécessaire sur la route McGiveney et Boisvert afin de corriger des ventres de bœuf ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à un montant de 2 820 \$ comprenant environ 8 heures de pelle et 150 tonnes de gravier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux d'excavation pour corriger les ventres de bœuf sur la route McGiveney et Boisvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-192

24. REPLACEMENT DE PONCEAU 4E RANG ET PLOYART

ATTENDU QU'un ponceau est à remplacer à l'intersection du 4^e rang et de la route Ployart ;

ATTENDU la soumission du Spécialiste du ponceau pour un ponceau de 80 pieds par 24 pouces de diamètre avec collet pour un montant de 3 103.13 \$;

ATTENDU QUE du gravier et du sable seront nécessaires pour les travaux pour un montant d'environ 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le remplacement du ponceau à l'intersection du 4^e rang et de la route Ployart pour un montant total d'environ 4 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-07-193

25. PEINTURE MACK BLANC

ATTENDU QUE des travaux de peinture pour la partie arrière du châssis, du bas de la boîte 4 saisons ainsi que des 8 roues du Mack blanc sont à effectuer ;

ATTENDU la soumission d'Air comprimé P.P. pour le sablage au jet au montant d'environ 1 040 \$ (6.5 heures à 160 \$ de l'heure) ;

ATTENDU la soumission de Dépannage Auto Sylvain Rioux au montant de 1 900 \$ pour la peinture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de peinture selon les soumissions d'Air comprimé P.P. et de Dépannage Auto Sylvain Rioux pour un montant total des travaux d'environ 2 940 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2019-07-194

26. STATION DE POMPAGE – INSTALLATION SUPPORT À FLOTTE ET ANTI-BALLOTTEMENT

ATTENDU la soumission de Pompex Inc. pour l'installation d'un support de flotte et anneaux anti-ballotement pour la station de pompage au montant de 1 525.25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'installation d'un support de flotte et anneaux anti-ballotement à la station de pompage par la compagnie Pompex Inc. selon la soumission soumise au montant de 1 525.25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2019-07-195

27. REMERCIEMENT COMITÉ DES LOISIRS – ST-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite féliciter le comité des Loisirs et les nombreux bénévoles pour la fête nationale du 24 juin dernier ;

ATTENDU QUE l'évènement a attiré de nombreuses familles avec enfants qui ont pu bénéficier d'une belle fête nationale qui fût un réel succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'envoyer une correspondance au comité des Loisirs afin de les féliciter et les remercier pour la fête nationale du 24 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

28. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de juin 2019 est remis à tous les conseillers.

29. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2019-07-196

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Mike Drouin de lever la séance à **20 heures 35 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 12 août 2019.

Fournisseur	Description	Montant
Eurofins Environex	Analyse EP (07-05)	30,52 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (27/05)	74,36 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (11/06)	30,52 \$
Vertisoft inc	Téléphone - Inspecteur urbanisme	227,08 \$
Vertisoft inc	394-2422 - Juin 2019	126,80 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Juillet 2019	352,16 \$
Service de sécurité ADT Canada	Système d'alarme du 01/07/19 au 30/09/19	200,02 \$
Alcide Mini-mécanique	Tondeuse	228,80 \$

Alcide Mini-mécanique	Fil carbone	80,43 \$
Vanier Isabelle	Remboursement achats	147,04 \$
Vanier Isabelle	Petits outils et essence camionnette	221,02 \$
Vanier Isabelle	Essence petits outils et camionnette	165,01 \$
Vanier Isabelle	Déplacement St-Guillaume	37,80 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Juin 2019	175,73 \$
Bell Canada	394-2741 Remboursement solde créditeur	16,07 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/16/19 au 15/07/19	82,14 \$
Kubota Drummondville	Joint universel, bolts -Tracteur pelouse	105,41 \$
Kubota Drummondville	Bearing, retainer - Tracteur à pelouse	119,70 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement 5e, 7e, 8e Rang et Marcotte	1 677,58 \$
Tommy Demerchant	Déplacement formation	222,18 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Miroir - Mack rouge	53,56 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Hose - Mack blanc	8,54 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Pièces - Mack blanc	61,02 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Juin 2019	46,45 \$
Somavrac C.C.	R2019-04-098 Abat poussière	15 367,16 \$
Somavrac C.C.	R2019-04-098 Abat poussière	15 396,23 \$
Somavrac C.C.	R2019-04-098 Abat poussière	7 676,94 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Juin 2019	257,06 \$
La Coop des Montérégiennes	Écrous, boulons	69,70 \$
La Coop des Montérégiennes	Boulons, écrous - Estrade soccer	111,26 \$
La Coop des Montérégiennes	Rondelle ressort, rondelle plate - Table loisirs	7,10 \$
La Coop des Montérégiennes	Mèches, bagues, réduit	12,64 \$
La Coop des Montérégiennes	Mélange gazon - loisirs	(30,91 \$)
Paméla Leclerc	Subvention couches lavables	194,10 \$
Service d'enseignes Drummond	Réparer enseigne	458,75 \$
Mélissa Desmarais	Subvention couche lavable	127,38 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur	Rechargement Marcotte, 5e Rang et Ernest	16 594,31 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur	Rechargement	24 307,37 \$
Garage Francis Demanche enr	Joint arrière - Camionnette	93,58 \$
Hydro Québec	Étang du 13/04/19 au 14/06/19	543,76 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 13/04/19 au 14/06/19	98,36 \$
Canac	Remise banc - Loisirs	109,23 \$
Canac	Escompte sur facture 0341077	(0,95 \$)
Canac	Teinture, fil coupe bordure	96,96 \$
Canac	Escompte facture 0332540	(0,84 \$)
Canac	Bois traité, épinette, vis à plancher	211,87 \$
Canac	Escompte sur facture 0364725	(1,84 \$)
Canac	Matériel camp de jour, produits nettoyage	299,54 \$
Canac	Escompte sur facture 0400631	(2,61 \$)
Location Lamarche	Location pelle pour terrain loisirs et garage	687,90 \$
Coté Luc	Remplacement cellulaire	252,93 \$
Machinerie C & H inc	Couteau, bolt et noix- Tracteur	659,39 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer breaker de moteur de toile - Mack blanc	86,27 \$
Megaburo	Lecture de compteur (267938 à 269174)	20,75 \$
Linda Houde	Rem tx non résident (Mia - gymnastique)	525,00 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 - juin 2019	68,87 \$
MRC Drummond	Mise à jour rénovation cadastrale	10 764,09 \$
MRC Drummond	Cartons pour permis	36,00 \$
Municipalité de Wickham	Prélèvement échantillon d'eau - Mai et juin 2019	100,68 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20190518	1 129,35 \$

Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20190513	618,51 \$
Oxy-Centre inc	Oxygène et acétylène	471,20 \$
Peinture Préfontaine inc	Peinture pour table de pique-nique	154,15 \$
Pépinière L'Avenir inc	Paillis de cèdre	103,48 \$
Pépinière L'Avenir inc	Fleurs annuelles	2 250,04 \$
Pépinière L'Avenir inc	Paillis de cèdre	68,99 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de juillet 2019	248,75 \$
Pompex inc	Entretien station de pompage	1 202,07 \$
Pompex inc	Entretien station de pompage	650,76 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	50,00 \$
Robitaille Equipement inc	Peigne plat - Niveleuse	1 111,81 \$
Service de Cric Drummond	Adapteur hydraulique	5,18 \$
Service de Cric Drummond	Sertissage, boyau, air max	30,28 \$
Service de Cric Drummond	Milton raccord, roulette téflon	62,54 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	5 062,71 \$
Info Page	Fréquence numérique - Juin 2019	229,36 \$
SPAD	R2019-01-007 Contrat contrôle animalier	1 685,99 \$
L'Express Drummondville inc	Publication assemblée consultation - Regl 743-19	262,06 \$
Usinage M.C. inc	Réparation réservoir à air - Mack rouge	62,67 \$
Vacuum Drummond inc	Vidange de la station de pompage	912,67 \$
Lafond Caroll Ann	Achat matériel camp de jour	389,56 \$
Lafond Caroll Ann	Matériel camp de jour	160,65 \$
Lafond Caroll Ann	Déplacement coordonnatrice - Juin 2019	165,89 \$
La Recharge	Crédit sur cartouche imprimante - Loisirs	(23,59 \$)
La Recharge	Réparation imprimante couleur	48,84 \$
Précourt Olivier	R2018-09-238 Contrat TEU - Juin 2019	1 494,68 \$
Lemire Suzie	Reliage plan de sécurité civile	91,79 \$
Lemire Suzie	Déplacement directrice - Juin 2019	23,35 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Juin 2019	63,00 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	118 474,71 \$

Fournisseur	Description	Montant
Banque Nationale	R2018-03-083 Billets municipaux	18 805,65 \$
Bibliothèque Municipale	R2019-01-007 Contribution financière	2 667,00 \$
Hygiène Plus	R2019-06-163 Toilettes - St-Jean	143,72 \$
Les Animations L'Heureux	R2019-06-163 Animation St-Jean	776,08 \$
Gonflable.ca inc	R2019-06-163 Jeux gonflables - St-Jean	2 127,04 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Mai 2019	515,51 \$
MRC Drummond	R2019-01-007 Quote part 2019	6 306,60 \$
Beaulac René	Déneigement route Beaulac	800,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2019-01-007 Quote part 2019	8 383,11 \$
Lafond Caroll Ann	R2019-06-166 Gourdes en aluminium	1 180,16 \$
Lafond Caroll Ann	R2017-12-322 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Ministre des Finances	R2019-05-124 Contribution SQ	57 403,00 \$
Lemire Suzie	Achat timbres et lettres recommandées	852,08 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	Subvention - Entente 2019	7 666,67 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	107 726,62 \$

SALAIRES JUIN 2019	
Salaires nets juin 2019	20 273,39 \$
Remises provinciales juin 2019	6 044,46 \$

Remises fédérales juin 2019	2 291,87 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JUIN 2019	28 609,72 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2019	118 474,71 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JUIN 2019	107 726,62 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2019	254 811,05 \$